



Nantes, le 8 juin 2022

Lettre ouverte de l'URIOPSS Pays de la Loire adressée aux candidats aux élections législatives

« Nous devons continuer à aller encore plus loin dans la protection de ces enfants. [...] cette responsabilité doit incomber à l'Etat. [...] », déclarait le Président Emmanuel MACRON le 6 janvier 2022. Le 20 mai 2022, Charlotte CAUBEL a été nommée secrétaire d'État chargée de l'Enfance et pour la première fois l'Enfance n'est pas rattachée à un ministère, mais directement au Premier Ministre.

Nous sommes en période d'élections législatives et la sécurisation des parcours des jeunes relevant de la protection de l'enfance reste à conquérir. Nous le constatons auprès de nos adhérents : associations des secteurs de la protection de l'enfance, de l'insertion des jeunes et du médico-social en Pays de la Loire, engagés sur le terrain auprès de ces jeunes aux profils variés, que nous avons pu rencontrer à plusieurs reprises au cours de cette dernière année :

- ❖ 19/05/2022 : Rencontre régionale co-organisée avec le CREAI Pays de la Loire sur les enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance,
 - Replay disponible prochainement sur la chaîne Youtube de l'Uriopss Pays de la Loire : [ICI](#);
- ❖ 08/03/2022 : Rencontre régionale « Sécurisons les parcours des jeunes en protection de l'enfance »,
 - Replay disponible : [ICI](#) ;
- ❖ 22/11/2021 : Publication de l'étude « sécuriser les parcours des jeunes en protection de l'enfance », pour laquelle nous avons interrogé les professionnels sur les pratiques et les actions socioéducatives mises en place dans les structures pour contribuer à la sécurisation des parcours.
 - Vous pourrez retrouver les enjeux et les préconisations issues de cette étude qualitative : [étude](#) et [synthèse](#) ;
- ❖ 4/06/2021 : Les jeunes face à la Covid-19,
 - Replay disponible [ICI](#) ;
- ❖ 1^{er}/06/2021 : première rencontre régionale co-organisée avec le CREAI Pays de la Loire sur les enfants en situation de handicap et relevant de la protection de l'enfance,
 - Replay est disponible [ICI](#) ;

Nous poursuivons la réflexion sur le parcours de ces jeunes, notamment par l'organisation le 8 juillet prochain de la première rencontre du « Groupe régional parcours des jeunes ». Ce groupe de travail a vocation à réunir des professionnels, des secteurs de la protection de l'enfance, du médico-social et de l'insertion, adhérents de notre Uriopss. L'objectif de cette première rencontre sera de présenter une feuille de route avec des axes de travail transversaux.

C'est pourquoi, nous souhaitons porter à votre connaissance les points de vigilance de nos adhérents.

Positionner le jeune au cœur de son accompagnement

- ❖ Le contrat jeune majeur est un véritable levier dans l'accompagnement vers l'autonomie du jeune. Depuis la loi du 7/02/2022, les jeunes majeurs sont désormais pris en charge jusqu'à 21 ans, pour

une durée temporaire, lorsqu'ils manquent de soutien familial ou de ressources financières. Cette disposition va être précisée prochainement par décret. L'acquisition de l'autonomie nécessite du temps et c'est ce temps investi lors de cette période de transition qui permettra d'éviter des ruptures de parcours tout au long de la vie des citoyens de demain : laissons le temps aux jeunes de devenir adultes avec des prises en charge au-delà de 21 ans et même 25 ans si le besoin est là!

- ❖ Le contrat d'engagement jeune mis en place le 1^{er}/03/2022 est à saluer puisqu'il centralise les différents dispositifs déjà existants, mais nous regrettons que cette aide soit conditionnée à une démarche d'insertion professionnelle, parfois loin des besoins prioritaires des jeunes accompagnés.
- ❖ Le savoir-faire des associations est aujourd'hui irremplaçable. Les professionnels de nos secteurs accumulent expériences et compétences, par leur engagement dans une pratique de terrain au contact direct de ces jeunes en difficulté. Leurs innovations permettant de s'adapter au panel de besoins des jeunes pris en charge, doivent être soutenues financièrement afin de permettre leur pérennisation. Pour permettre ces réflexions, le maintien des prix de journées dans les MECS et de réels moyens financiers sont nécessaires.
- ❖ Le rapport « À (h)auteur d'enfants », réalisé par Gautier Arnaud-Melchiorre en 2021, préconisait de donner une place dans les instances locales de la protection de l'enfance aux jeunes pris en charge et ayant eu une prise en charge par l'ASE. La loi inscrit la présence des jeunes concernés uniquement dans le cadre du CNPE. Cependant, la contractualisation Etat/Conseils Départementaux, dans le cadre de la stratégie nationale Protection de l'Enfance, révèle la nécessité de systématiser la participation des enfants et des jeunes aux Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance. Il convient de suivre les modalités de mise en œuvre de cette participation sur les territoires. La pair-aidance contribue à la prise en charge de ces jeunes et doit être soutenue.
- ❖ La mise à disposition d'un logement pour chacun de ces jeunes est indispensable pour qu'ils expérimentent l'autonomie avec un accompagnement adapté à leurs besoins. Favoriser les passerelles, et transitions "douces" à la sortie de la protection de l'enfance tout en permettant la durabilité des liens affectifs créés pendant les parcours en protection de l'enfance facilitera le passage à l'âge adulte, à l'autonomie tout en conservant des repères stabilisant dans sa vie sociale.

Proposer un accompagnement global et coordonné des jeunes

- ❖ La coopération et la collaboration entre professionnels de différents secteurs nécessitent un changement de posture et une grande humilité afin de s'acculturer et décloisonner les secteurs. L'organisation de rencontres, de commissions d'accompagnement des situations à besoins multiples permet de favoriser l'interconnaissance.
- ❖ La situation des jeunes au carrefour du soin ou de la justice nécessite un accompagnement soutenu et une coordination des interventions qui ne peut pas être portée par une seule structure.

- ❖ La nécessité de décloisonner les institutions : les liens entre les missions locales et pôle emploi, l'accompagnement des jeunes en situation de handicap vers des dispositifs adultes lorsqu'il n'y a aucun soutien familial possible.
- ❖ Le financement des dispositifs plurifinanceurs doit être facilité pour les associations auprès desquelles cela engendre une gestion complexifiée.
- ❖ Il faut permettre aux associations de travailler sur la notion de parcours de l'enfant en prenant en compte les différentes dimensions qui composent sa vie afin de généraliser des parcours sur mesure eu égard aux besoins fondamentaux de chaque enfant.

Garantir un accompagnement éducatif aux mineurs non accompagnés

- ❖ Les prix de journées ne permettent pas de proposer un accompagnement répondant aux besoins réels de ces jeunes (Ethno-psychiatrie/psychiatrie et éducatif) ou des structures adaptées à leurs besoins.
- ❖ L'évaluation de la minorité des MNA nécessite de travailler sur un référentiel de l'évaluation des et sur une évaluation qui se ferait sur une période plus longue.
- ❖ Porter le contrat jeune majeur jusqu'à 21 ans pour tous les MNA au même titre que les autres jeunes pris en charge en protection de l'enfance.

Assurer une égalité de traitement des jeunes sur les territoires et une meilleure connaissance de ce public

- ❖ L'Uriopss plaide pour que l'Etat coordonne les politiques publiques du territoire ; il n'est pas question d'uniformiser les territoires qui ont des cultures propres, mais de garantir l'accès au droit des personnes quel que soit leur lieu d'habitation. En effet, nous réitérons notre inquiétude sur le risque de disparités locales pour l'attribution de ces contrats jeunes majeurs (conditions d'attribution, durées différentes). Il en est de même pour le risque de ruptures de parcours, pour les jeunes qui souhaiteraient, notamment pour des raisons professionnelles, s'inscrire sur un autre territoire.

En publiant cette lettre, nous voulons soutenir le travail déjà engagé par les pouvoirs publics. Les acteurs de la protection de l'enfance, de l'insertion des jeunes et du médico-social, travaillant au plus près de ce public en Pays de la Loire, jugent indispensable de contribuer, avec les pouvoirs publics, au développement de politiques publiques à la hauteur des enjeux de dignité, de santé et d'accès aux droits des populations concernées. Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer et échanger de façon collective sur la situation de ces jeunes.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'URIOPSS Pays de la Loire,

Caroline URBAIN
Présidente